

Avis voté en plénière du 25 mars 2014

Concertation entre parties prenantes et développement économique

Déclaration du groupe des entreprises

L'avis qui nous réunit aujourd'hui traite d'un sujet à la fois d'actualité et d'avenir auquel le groupe des entreprises est tout à fait sensible.

Nous félicitons les rapporteuses, Mmes Hézard et Fargevieille, pour le choix de cette thématique sur la concertation qui concerne tous les citoyens que nous sommes : dans nos villes ou nos territoires, dans nos associations ou encore dans nos entreprises.

Dans un monde dont nous reconnaissons désormais la complexité, la maîtrise des leviers par un seul ou par quelques-uns est une illusion, l'individualisme est un trompe-l'œil. Nous ne pourrions le maîtriser, ou simplement y vivre un peu moins mal, qu'en coopérant, en apprenant les uns des autres, en profitant des talents de chacun, en exerçant notre coresponsabilité. Il n'y a là nulle posture morale, nulle attitude compassionnelle : seulement, la redécouverte que l'homme est d'abord et avant tout un être social et qu'il se construit dans la relation à l'autre.

Notre époque doit savoir dépasser les idéologies, qui ont toutes révélé leurs impasses, pour traiter avec pragmatisme les problèmes qui se posent concrètement. L'entreprise doit devenir un territoire où l'on discute, pas celui que l'on se dispute. À la lutte des classes, opposons le faire-société. Et comme le souligne Pierre Rosanvallon, auteur de *La Crise de l'État-providence* : « *on fait société en partageant des épreuves, des situations ou en étant confrontés aux mêmes problèmes* ».

Oui, la concertation permet un dialogue structuré entre parties prenantes, visant à sa réalisation dans les meilleures conditions possibles à partir de la prise en compte des différents points de vue. Elle peut être envisagée comme une aspiration à trouver collectivement des formes d'intérêts communs. Vous rappelez cela dans votre projet d'avis et nous vous suivons dans votre pensée constructive et responsable.

Nous apprécions particulièrement la qualité des définitions que vous avez eu le mérite d'écrire dans cet avis et nous nous associons aux recommandations.

Nous voulons néanmoins appeler votre attention sur un point.

Trop souvent, les lourdeurs des textes et les procédures administratives fragilisent les concertations ou mettent en péril l'éclosion de nouveaux projets. Notre pays souffre d'une absence de décision ou de retards dans la prise de décision et, peut-être, serait-il bon de fixer en préambule des délais qui encadrent la concertation comme en Allemagne.

Pour conclure, il est évident que le développement économique ne se fera que mieux avec la meilleure concertation et la meilleure information possibles entre les acteurs. Alors oui, coopérons ! C'est une nécessité, même si tout cela peut s'avérer difficile en pratique, parce que la coopération nous rend dépendant des autres mais cette interdépendance n'est-elle pas finalement le défi actuel de l'humanité ?

Le groupe des entreprises ne peut qu'encourager le développement de telles démarches. C'est pourquoi le groupe des entreprises a voté l'avis.